

B A F D

Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur

BOURSE SPÉCIFIQUE DE 280 Euros

■ La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube octroie une bourse spécifique dans les conditions et selon les modalités suivantes :

- 1 - Avoir obtenu le B.A.F.D.
- 2 - Être allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube ou bien être à charge, au sens des Prestations Familiales, d'un allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales. Sans condition de ressources. La notion d'enfant à charge au sens des prestations Familiales s'apprécie au titre du mois au cours duquel cette demande est formulée.

ATTENTION la bourse n'est pas accordée en cas de renouvellement.

Le montant de cette bourse spécifique est fixé chaque année par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube.

Aucune somme ne sera en principe versée par la Caisse d'Allocations familiale si la formation a fait l'objet d'une prise en charge financière totale au titre des dispositifs d'insertion ou par les employeurs, organismes sociaux et associations sur leur fonds de formation.

DATE D'EFFET : 01 AVRIL 2024

Brevet d'Aptitude au Fonction de Directeur

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE SPÉCIFIQUE

1° Compléter sur la demande ci-dessous :

2° Adresser ce document accompagné de la copie de votre diplôme à la CAF de l'Aube

N° Allocataire _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Financement Coût de la formation _____ Euros

du B.A.F.D. S'agit-il d'un renouvellement ? OUI NON

Si vous bénéficiez d'aide(s) financière, totale ou partielle, veuillez indiquer les noms et adresse de ces intervenants (*ex: employeur, partenaire, collectivité locale*)

1) _____ Euros

2) _____ Euros

3) _____ Euros

Total _____ **Euros**

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts et sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales le versement de la Bourse spécifique à la formation au B.A.F.D.

Date _____ **Signature**